

LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

PRINTEMPS 2010 <http://amistpalais.free.fr> - amis.saint-palais@orange.fr

page 1

PARTICIPEZ AVANT LE 17 MAI À L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA STATION D'ÉPURATION ET LE REJET DE SES EAUX AU PUITS DE L'AUTURE (P. 2 & 3)

QUE SE PASSE-T-IL À SAINT-PALAIS ?

RÉPRIMANDES DU SOUS-PRÉFET

ANNULATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LES ÉLUS AURAIENT-ILS PERDU LA TÊTE ?

LES AMIS DE SAINT-PALAIS RÉPONDENT À VOS QUESTIONS

CAR ... « ON NE VOUS DIT PAS TOUT »



CIRCULATION EN CENTRE-VILLE, FALAISE DU RHÂ ET FAIT DU PRINCE

Pour tenter de décongestionner le centre ville du 14 juillet au 15 août, la municipalité a entrepris de créer une voie nouvelle en perçant la falaise derrière la Salle des fêtes. Qu'en pensez-vous ?

M. le Maire a pris sa décision sans concertation véritable, c'est-à-dire sans débat entre tous les intéressés, commerçants, associations de protection de l'environnement ...

L'aménagement de la place du Rhâ était nécessaire. Le reste ne l'est pas. Le coût global des travaux entrepris dépasse de très loin les 271 000 € annoncés.

Alors qu'il y a tant de routes en mauvais état dans la Commune pourquoi créer une voie nouvelle aux accès problématiques ? La rue du Logis Vert faisait l'affaire et la destruction de la falaise est une faute.

Pourtant, c'est vous qui l'auriez proposée !

C'est faux. Nous avons toujours indiqué à la municipalité que nous étions opposés à son projet. Nous avons un jour ajouté que, si elle voulait à tout prix, contre vents et marées, traverser l'éperon rocheux existant, derrière la Salle des fêtes, entre les deux anciennes carrières, il valait mieux le faire là où il est le plus étroit (et non là où il est le plus large comme dans le projet initial). Ce n'était pas une proposition mais une observation de bon sens !

Les travaux ont démarré peu avant les vacances de Pâques. Les commerçants ont protesté.

Ils ont eu raison. Aujourd'hui, la saison débute fin mars et s'achève début novembre. C'est une bonne chose. Mais la municipalité ne s'en est pas encore aperçue.

La destruction de la falaise a été arrêtée. Par qui et pourquoi ?

Pratiquant le fait du Prince, M. le Maire a engagé les travaux le 11 mars sans avoir demandé les avis et autorisations préalables nécessaires. Il a même attendu le 28 avril pour faire délibérer le Conseil municipal sur son projet !

Par lettre du 22 mars, M. le Sous-Préfet lui a demandé « de cesser immédiatement les travaux entrepris et de déposer un dossier conforme aux règles et procédures ». Admet-on qu'un particulier édifie une maison sans permis de construire ?

Cette gestion à la Gribouille a-t-elle un coût ?

Inévitablement. C'est hélas toujours le contribuable qui paye l'incompétence des élus.

MERCREDI 11 AOÛT 2010 À 20 HEURES 45

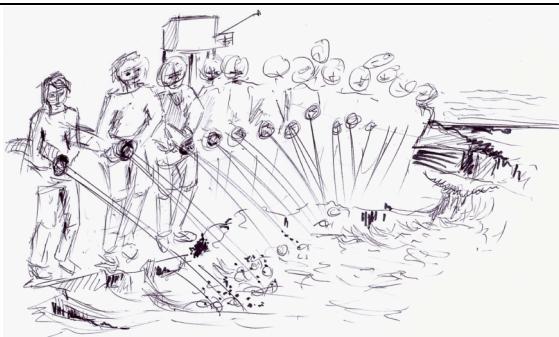
À LA SALLE DES FÊTES DE SAINT-PALAIS, RUE DU LOGIS VERT

RÉUNION D'INFORMATION ET DE DÉBAT DES AMIS DE SAINT-PALAIS

LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

PRINTEMPS 2010 <http://amistpalais.free.fr> - amis.saint-palais@orange.fr

page 2



STATION D'ÉPURATION ET REJETS EN MER

**CONTRAIGNONS LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION À SORTIR DES
SCHÉMAS DU PASSÉ**

**PARTICIPONS MASSIVEMENT À
L'ENQUÊTE PUBLIQUE AVANT LE 17 MAI**

Une enquête publique sur la régularisation du système d'assainissement de Saint-Palais - Les Mathes est en cours jusqu'au 17 mai. Quel est son enjeu ?

Les Saint-Palaisiens sont-ils prêts à recevoir indéfiniment les eaux usées de la Presqu'île d'Arvert avec les odeurs et les risques pour la baignade qui en résultent ?

En 1972, Saint-Palais avait accepté le traitement et le rejet sur son territoire des eaux usées de 45 000 "équivalent-habitant". Ce sont aujourd'hui les eaux usées de 227 000 "équivalent-habitant" qui sont rejetées au Puits de Lature. Si nous ne nous manifestons pas, cela s'amplifiera.

Quels sont les problèmes posés ?

Les odeurs, tous les Saint-Palaisiens les connaissent. Le système actuel repose sur un schéma conçu au début des années 1970. La capacité de traitement actuelle des installations, même avec la station des Mathes, a été déterminée en 1996. Depuis, la population permanente et estivale a largement augmenté. Le système sature au cœur de l'été, et même en hiver car la station des Mathes et les tranches 3 et 4 de la station de Saint-Palais ne fonctionnent que l'été. Cela peut entraîner le rejet d'eaux peu ou mal traitées, en particulier en cas de fortes pluies.

Les risques sanitaires sur la qualité des eaux de baignade sont réels. Dans son avis, Ifremer rappelle aussi les risques encourus pour la pêche professionnelle et récréative des palourdes dans la baie de Bonne-Anse.

N'aviez-vous pas en 2007 conclu un accord avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) sur la fin des nuisances olfactives, l'arrêt en 2012 des rejets en mer et la création d'un groupe de travail chargé d'étudier la mise en place de mini-stations permettant de restructurer le réseau dont la longueur est largement responsable des odeurs ?

C'est vrai. Mais, depuis 2008, la CARA ne le respecte pas.

Que faire ?

Participer massivement à l'enquête publique qui prend fin le 17 mai, en écrivant sur le registre en Mairie ou en adressant une lettre au Commissaire Enquêteur (c.f. le modèle ci-contre, disponible aussi sur <http://amistpalais.free.fr>), pour l'inciter à donner un avis négatif. Cela contraindra la CARA à se pencher enfin sur les solutions d'avenir qui sont bien connues : création de mini-stations en dehors du littoral (Saujon, Médis, Saint-Sulpice ...) et utilisation agricole des eaux traitées.

BULLETIN D'ADHESION ET/OU DE COMMANDE (1)

M., Mme, Mlle

() (3) adresse à Saint-Palais-sur-Mer :

() (3) adresse extérieure (le cas échéant) :

adresse électronique (le cas échéant) :

- désire adhérer (ou renouveler sa cotisation) à l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer et verse la somme de € (minimum 16 €) à titre de cotisation pour l'année 2010 (2)
- souhaite participer au(x) groupe(s) de travail : énergies renouvelables - tourisme et environnement - eau et assainissement - urbanisme **
- commande exemplaire(s) de « Balades à Saint-Palais-sur-Mer » et/ou exemplaire(s) du 2^{ème} Cahier des Amis de Saint-Palais au prix de 5 € l'unité et verse à cet effet la somme de € (1) - (4)
- commande exemplaire(s) du tome 1 et/ou exemplaire(s) du tome 2 de « Histoire presque naturelle de la Presqu'île d'Arvert » par Guy Estève au prix de 25 € l'unité et verse à cet effet la somme de € (1) - (4)

Coupon à détacher ou recopier et à adresser à M. Joël Rasteau, 15 rue des Amandiers, 17420 Saint-Palais-sur-Mer.
Chèque à établir à l'ordre de l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer.

(1) Vous pouvez acquérir des publications sans adhérer à l'association.

(3) En cochant cette case, indiquez votre préférence pour la réception du courrier.

(2) Un reçu fiscal vous sera adressé début 2011.

(4) Biffer les mentions inutiles.

**LETTRE QUE VOUS POUVEZ ADRESSER AU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR EN Y PORTANT VOS NOM ET ADRESSE,
LA DATE ET VOTRE SIGNATURE ET EN LA POSTANT AU PLUS TARD LE 14 MAI 2010
(OU EN LA DEPOSANT EN MAIRIE AU PLUS TARD LE 17 MAI 2010)**

Le

Monsieur Jean-Paul TURPAIN
Commissaire Enquêteur
20 rue Evariste Poitevin
17140 AYTRÉ

**Enquête publique sur la demande de régularisation
du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer - Les Mathes**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous êtes chargé de donner un avis sur la demande de régularisation du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer - Les Mathes sollicitée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).

Je tiens à attirer votre attention sur les points suivants :

- le dossier d'enquête ne comprend aucune projection sur l'avenir (plus exactement cette projection est limitée à la seule commune des Mathes et à l'horizon 2017) alors que, comme le note Ifremer dans son avis du 2 juin 2009, le système d'assainissement est déjà « *en limite de capacité de traitement* » ;
- dans le dossier soumis à enquête publique, le rejet en mer à Saint-Palais des eaux de la station des Mathes est présenté pour la première fois comme une solution définitive (et non provisoire), ce qui n'est pas acceptable ;
- tous les moyens permettant de réduire, voire éliminer, ce rejet sont écartés sur la base d'études remontant aux années 1997-2001 absentes d'un dossier qui ne comprend pas plus les études nouvelles « *nécessaires au choix de solutions alternatives* » ou « *permettant le choix d'une solution technique pour le prolongement de l'émissaire en mer* » exigées par l'arrêté préfectoral du 28 mars 2008 ;
- s'agissant du traitement final des eaux rejetées aux rayons ultra violet, la DDASS rappelle, dans son avis du 11 juin 2009, qu'il ne peut être efficace que si les matières en suspension (MES) sont inférieures à 25 mg/l alors que la station d'épuration de Saint-Palais est incapable de respecter de façon continue la norme actuelle de 30 mg/l et que le dossier est muet sur la possibilité de mieux traiter les MES, ce qui met en cause la qualité des eaux de baignade ;
- si les nuisances olfactives générées par la station d'épuration de Saint-Palais sont enfin reconnues (alors qu'elles étaient niées en 2005 lors de la précédente enquête publique), leur fin n'apparaît pas proche dans la mesure où elles résultent de la longueur du réseau de collecte et de la vétusté des installations.

Des solutions d'avenir sont possibles :

- en ne concentrant plus sur Saint-Palais les eaux usées de la quasi-totalité de la Presqu'île d'Arvert et en construisant des mini-stations, par exemple à Saujon ou Médis (comme prévu en 1997 par la Communauté d'agglomération),
- en ne rejetant plus en mer, l'eau étant une ressource rare, les eaux traitées, mais en les réutilisant, en particulier pour un usage agricole, l'étude réalisée en 2001 par la Somival étant prometteuse à cet égard.

En donnant un avis négatif, vous contraindrez la CARA à rechercher enfin des solutions de bon sens, protégeant notre environnement et préparant l'avenir.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

PRINTEMPS 2010 <http://amistpalais.free.fr> - amis.saint-palais@orange.fr

page 4

ANNULATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

POURQUOI ET AVEC QUELLES CONSEQUENCES ?

À votre initiative, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur depuis 2007 vient d'être annulé. Pourquoi lui étiez-vous opposés ?

Parce que, en dehors de la forêt, il supprimait tous les espaces naturels, les « coupures d'urbanisation », qui donnent leur équilibre aux paysages de notre Commune.

Parce qu'il faisait la part belle aux aménageurs et promoteurs à qui une large partie du territoire communal était réservée.



Nous n'étions pas les seuls opposants au PLU de 2007. En 2008, tous les candidats aux élections municipales ont pris l'engagement de le retirer, y compris ceux qui, comme M. le Maire, avaient, en s'abstenant, permis son adoption.

Les élus ont-ils tenu leur engagement ?

Non, bien sûr ! M. le Maire a bien convoqué le Conseil municipal, le 4 avril 2008, avec le retrait du PLU à l'ordre du jour. Mais, à l'ouverture de la séance, il a simplement retiré ... le retrait du PLU de l'ordre du jour !

Pourquoi ?

Dans une commune littorale, il faut un certain courage pour résister à la pression des promoteurs et autres aménageurs !

Êtes-vous consultés lors de la préparation d'un PLU ?

Oui, obligatoirement. Toutes les associations agréées de protection de l'environnement le sont. Mais nous ne sommes guère entendus ! C'est d'ailleurs le refus de joindre nos observations au dossier d'enquête publique qui a entraîné l'annulation du PLU.

Quelles sont les conséquences de l'annulation du PLU ?

L'application, comme de 1999 à 2007, des règles du Plan d'Occupation des Sols (POS) de 2002, complétées par celles de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). Pour la plupart des Saint-Palaisiens, cela ne change rien. Par contre, aménageurs et promoteurs sont furieux !

Quel est le sort des permis de construire en cours ?

Il n'y a pas d'incidence sur les permis de construire définitivement accordés.

Les permis de construire déposés, et ceux qui vont l'être, seront instruits dans le cadre des règles du POS de 2002 et de la ZPPAUP.

L'annulation du PLU compromet-elle le projet de salle de sports prévu près de l'École ?

Le POS de 2002 est plus libéral pour l'implantation de bâtiments d'intérêt public que le PLU annulé. Malheureusement pour les Saint-Palaisiens, la municipalité a commis une grave erreur en accordant à des particuliers un droit de passage sur la propriété communale, depuis coupée en deux.

Cela a réduit à l'extrême le terrain disponible pour la salle de sports. Il y a un risque que les élus y renoncent, au moins provisoirement, pour poursuivre des travaux coûteux (et peu utiles) en centre ville. Comme d'habitude !

Le lotissement communal projeté près de la Maison de retraite peut-il être réalisé ?

Le POS de 2002 le permet parfaitement avec des lots d'une superficie minimale de 400 mètres carrés.

Etiez-vous, comme M. le Maire le prétend, favorables à la révision du PLU aujourd'hui remise en cause ?

Non. Un PLU a une apparence : les bonnes intentions exprimées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable conçu à des fins publicitaires. Il a une réalité : les dispositions du règlement et du plan de zonage. Nous étions en accord avec nombre des intentions exprimées et en désaccord avec la réalité de la révision, atteinte globalement des mêmes vices que le PLU annulé.

Deux années et des frais d'étude ont été perdus. À qui la faute ?

Ce sont surtout les promoteurs et aménageurs qui ont perdu deux années ! Cela étant, la responsabilité du Maire est totale. Nous n'en serions pas là si le PLU aujourd'hui annulé avait été retiré en 2008 comme il s'y était engagé.

Quand un élu ne tient pas ses promesses, il gagne des galons. Les médias applaudissent. Mais, le contribuable trinque !

« *Et il y eut un soir, et il y eut un matin* ». Certains s'en plaignent et affirment que la faute en incombe aux Amis de Saint-Palaïs et à leur président. Qu'en pensez-vous ?

Qu'il faut rendre à Dieu, ce qui est à Dieu, et ... au Maire, ce qui est au Maire !